— Ils n'ont pas l'air commode, vos passagers, dis-je à master Harry Brébion.

Eh bien ! on devrait leur s'y jeter Dreyfus à ces lions ! dit en débourrant tranquillement sa pipe maître Jean Coppenez, un antirevisionniste féroce.

Harry Brébion s'accoude mélancoliquement sur la table, et, de la main droite, en désignant le patron de la *Sainte-Madeleine* :

— Vous disiez, monsieur, que mes tigres et mes lions sont féroces ?... Allons donc ! Pas si féroces que les hommes, toujours !...

A RENNES

Composition du Conseil de guerre

Rennes, 28 juin. — L'officieuse *Agence Havas* nous communique la dépêche suivante :

Voici la liste authentique des membres qui composeront le Conseil de guerre :

Jouaust, colonel du génie, président;
De Brongniard, de Bréon, Proffiet, Merlo, commandants d'artillerie; Parfait, Beauvais, capitaines, membres.

Tous ces officiers ont passé par l'Ecole polytechnique.

La liste des juges suppléants est ainsi composée :

Jourdy, colonel d'artillerie ;
Lucas, lieutenant-colonel ;
Boucher et Couchard, commandants ;
Peyronet et Guignot, capitaines.

Mme Dreyfus à Rennes

Rennes, 28 juin. — Mme Dreyfus, Mme Hadamard et M. Havet sont arrivés à 6 h. 50 à Rennes.

200 personnes environ attendaient à la gare Mme Dreyfus, qui a été reçue avec un véritable sentiment de respect.

M. le préfet Dureault, M. Viguier, directeur de la Sûreté générale, M. Aignon, et une cinquantaine de personnages étaient sur les quais de la gare.

Le public avait été admis dans la gare comme à l'ordinaire.

Sur le parcours de la gare à la maison de Madame Godart, une centaine de personnes suivent avec une sympathie qui n'exclut pas un peu de curiosité.

Au seuil de la maison hospitalière, Mme Dremontier a remis à Mme Dreyfus un magnifique bouquet de roses.

Un service d'ordre a été aussitôt établi devant la maison qu'entoure une foule compacte.

Celle-ci, cependant, sa curiosité satisfaite, s'écoule peu à peu.

La ville est toujours calme. Les antisémites rennois ont répondu par une proclamation violente à la proclamation du Comité catholique de défense du Droit.

Cette proclamation n'est pas encore affichée, elle paraît dans un journal, mais elle ne produit pas d'impression, alors que l'affire avait fait sensation.

LE BUDGET DE 1900

Paris, 28 juin. — La commission du budget de 1899 s'est réunie aujourd'hui pour examiner le projet des contributions directes pour 1900.

Régulièrement le projet aurait dû être renvoyé à la commission du budget de 1900; mais celle-ci, n'ayant pu être nommée jusqu'ici, puisque le budget n'est pas déposé, c'est la commission en exercice qui est appelée à fonctionner dans le cas présent.

Elle est d'ailleurs prête à faire son rapport rapidement.

On prétend, il est vrai, que M. Camille Pelletan, comme rapporteur général, veut demander l'ajournement des contributions directes jusqu'à ce que le budget de 1900 soit déposé et la nouvelle commission nommée.

Le gouvernement déposera le budget de 1900 avant la clôture de la session, pour que la commission puisse être nommée avant les vacances ; mais il a besoin d'un certain délai pour examiner le projet de budget qu'avait élaboré M. Peytral en vue de rechercher s'il doit y introduire des modifications.

Pendant qu'il fera cet examen, le Parlement pourra voter les contributions directes qui, n'étant pas modifiées, n'ont des conséquences budgétaires connues d'avance.

LA TAXE DES VÉLOCIPÈDES

Paris, 28 juin.—M. G. Berry posera demain une question au ministre des finances sur la façon dont on applique la taxe sur les vélocipèdes.

Cette administration fait en effet payer une deuxième fois la taxe, quand on perd la plaque qui justifie le paiement de l'imposition.

M. Berry estime qu'il y a là un abus.

L'Acquittement de M. Lasies

Paris, 28 juin. — Il s'est trouvé un conseil d'enquête jugeant qu'acquitter hier M. Lasies, le député nationaliste du Gers, officier de l'armée territoriale, qui avait écrit à son chef M. Krantz, ministre de la guerre, une lettre injurieuse.

Depuis qu'il s'est trouvé un conseil d'enquête jugeant qu'Esterhazy n'avait jamais forfait à l'honneur, les décisions de ce genre ne nous étonnent plus.

Cet après-midi, M. Lasies annonçait dans les couloirs de la Chambre qu'il s'était rendu au ministère de la guerre afin de demander au général de Galliffet quelles mesures il comptait prendre en vue de déterminer exactement la situation des officiers de réserve et de territoriale.

M. Lasies a fait observer que certains officiers préféreraient donner leur démission plutôt que d'être exposés à être déférés à un conseil d'enquête pour des actes accomplis en dehors de leur période de service militaire.

Il estimait que cette question présente un caractère d'intérêt général que la poursuite intentée contre lui par M. Krant fait ressortir.

Si le conseil d'enquête devant lequel il a comparu, a conclu à l'acquittement en ce qui le concerne, d'autres peuvent se prononcer dans un sens contraire. Il conviendrait donc d'établir nettement par une loi, les droits et les devoirs des officiers de réserve et de territoriale.

Le ministre de la guerre a promis de saisir le Conseil des ministres de cette question.

LE PROCÈS DECRION

Paris, 28 juin.— Les débats du procès d'espionnage Decrion-Le Rendu-Groult commenceront le 18 juillet à la 11e chambre correctionnelle, siégeant à huis clos, présidée par M. Pignard-Du Dézert. Ils occuperont deux audiences.

M. le substitut Siben occupera le siège du ministère public.

Les défenseurs des inculpés sont MMes Gatineau et André Hesse pour Decrion, Me Henri Robert pour Le Rendu, et Me Félix Decori pour Groult.

D'assez nombreux témoins seront entendus. Parmi les témoins à charge : le colonel Gaudin, le capitaine Yung, l'archiviste Gribelin, M. Hennion, etc.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Les communications à la Presse

Paris, 28 juin. — Le ministre de la guerre vient de faire savoir à tout le personnel de son département, par une circulaire que chacun des intéressés a dû émarger, qu'il interdisait à l'avenir, de la manière la plus absolue, à tout officier appartenant à l'administration, de faire une communication, quelle qu'elle fût, à la presse.

Le ministre estime que le public ne doit être mis au courant, en ce qui concerne les actes relatifs à son département, que par la voie de l'*Officiel*, aucune exception n'est faite à cette mesure.

Il nous revient dit le *Courrier du Soir*, que le ministère de l'intérieur se proposerait d'apporter quelques modifications au régime actuel des communications à la presse.

Après le conseil des ministres, le ministre recevrait les représentants des agences et quelques journalistes, six environ, plutôt désignés par leurs confrères que choisis par lui-même.

Les outrages au Président

On nous assure que le Cabinet a l'intention de présenter une loi grâce à laquelle le Président de la République serait désormais protégé contre les outrages de la presse, comme l'ont fait, depuis quelques années, les représentants des puissances étrangères.

L'accord serait fait entre les membres du ministère, y compris Millerand, qui aurait déclaré à ses collègues qu'il n'accepterait aucune autre modification au régime de la liberté de la presse.

Il ne resterait à obtenir que l'assentiment de M. Loubet.

Si nous sommes bien informés, nous croyons que le Président de la République ne s'opposera pas à ce projet, ainsi que l'a fait, dans des circonstances moins dures, l'un de ses prédécesseurs, M. Carnot.

Le vote de confiance

A la suite du scrutin de lundi, dans lequel M. Audiffred, président de l'Association nationale républicaine, a voté contre le ministère de M. Waldeck-Rousseau, président d'honneur de l'association, plusieurs membres du conseil général viennent de donner leur démission. Parmi ces membres : MM. Ratier, sénateur, Ferdinand Dreyfus, vice-président, Paul Melon, trésorier, Muret, conseiller général de Seine-et-Oise.

Dans une lettre adressée aux membres démissaires, M. Audiffred déclare qu'il vota lundi contre le ministère, parce qu'il considérait qu'on n'aurait jamais dû confier la défense de la République à M. Galliffet, et que la présence de M. Millerand dans le cabinet le forçait à voter contre Waldeck-Rousseau.

M. Goblet et le ministère

M. René Goblet, ancien président du Conseil des ministres, vient de faire connaître son sentiment sur le nouveau cabinet par une lettre adressée à M. Mesureur.

Dans cette lettre, M. Goblet dit notamment :

« Moi aussi, je considère depuis longtemps la situation comme très grave. Il faut bien qu'elle le soit, et que le mal ait paru arriver tout à fait à l'état aigu, pour qu'on ait eu recours à un pareil remède, un remède héroïque, ce qu'on pourrait appeler un remède de cheval. J'aurais voulu un général à la guerre, mais comme chef d'état-major et sous les ordres d'un ministre civil.

C'est une singulière manière, me paraît-il, de rétablir la suprématie du pouvoir civil que de le mettre sous la protection d'un militaire comme le général de Galliffet. Mais, enfin, c'est fait. Si ce général peut remettre l'ordre et la discipline dans l'armée, et non pas seulement dans le présent, tant qu'il est là, mais pour l'avenir, tout bien considéré, je crois qu'il faut l'accepter.

» Je comprends les répugnances extrêmes de Pelletan et les vôtres. Je les éprouve au même degré. Mais, comme conclusion, je pense qu'il faut les surmonter et, tout en faisant vos réserves, soutenir le Cabinet s'il fait le nécessaire. Dans le cas contraire, je crains vraiment qu'il n'y ait trop de dangers à courir.

Le nouveau Cabinet et l'Algérie

La discussion des interpellations sur l'Algérie tombe évidemment avec l'avènement du Cabinet Waldeck-Rousseau. Toutefois, il est certain que la motion tendant à la nomination d'une commission parlementaire d'enquête sera maintenue et sera déposée à une séance prochaine de la Chambre. Nous croyons savoir que le nouveau ministère, comme le précédent, acceptera cette motion.

Il est bruit du remplacement de M. Laferrière au gouvernement général de l'Algérie.

Deux poids, deux mesures

Nous avons annoncé hier qu'à la suite d'une lettre injurieuse et rendue publique, adressée au Président de la République, chef suprême de l'armée, sous prétexte de lui faire connaître les motifs de sa démission, le lieutenant Arnal, du 17e de ligne, venait d'être révoqué et affecté, en qualité de soldat de 2e classe, à un régiment de réserve.

C'est là une *punition fictive* : 1° parce qu'il est impossible de *révoquer* un officier dont la démission a été acceptée ; 2° parce que tout jeune officier révoqué reprend comme simple soldat sa place sous les drapeaux.

L'officier de réserve est donc seul frappé.

La personnalité de M. Arnal nous intéresse fort peu.

Cependant, il est un cas que nous devons rapprocher du sien, c'est celui d'un sergent réserviste libéré qui, il y a quelques années, injuria son ancien capitaine qu'il rencontra chez un coiffeur.

Il fut arrêté, emprisonné, cassé et condamné à huit ans de Biribi.

Comme M. Arnal, il avait — après être rentré dans la vie civile — injurié un de ses chefs à l'occasion du service auquel il avait été précédemment astreint.

Toujours deux poids et deux mesures dans les deux justices, civile et militaire, comme dirait Ravary.

Faits Divers

HORS RÉGION

DEUX EXPLOSIONS

Paris, 28 juin. — Ce matin, à six heures, une explosion s'est produite dans une petite baraque dépendant de l'usine de celluloïd de M. Petit, située 161, boulevard Ornano, à Saint-Denis.

Au moment de l'explosion, l'usine était fermée, étant en liquidation judiciaire. Le bâtiment qui a fait explosion, et qui a été complètement détruit, mesurait 3 m. sur 2,50: il était construit en briques et couvert en tuiles: il renfermait du papier nitréfié servant à l'application du celluloïde. D'autres bâtiments renferment une grande quantité de papiers semblables, et on craint de nouvelles explosions.

Le liquidateur judiciaire, M. Viallard, a été informé immédiatement, afin qu'on puisse procéder à une enquête.

M. Girard, chef du laboratoire municipal, s'est rendu sur les lieux pour prendre les mesures nécessaires à la préservation des autres bâtiments.

Une autre explosion s'est produite à l'usine de carrosserie industrielle, 76, rue Decaen.

L'explosion est due aux bris d'une meule à émeri, qui a volé en éclats ; deux ouvriers ont été tués ; un troisième, gravement atteint à la tête, a été transporté à l'hôpital Saint-Antoine.

Les deux ouvriers tués se nomment Grimer, âgé de 58 ans, et Haubt, âgé de 38 ans ; l'ouvrier blessé se nomme Fournier ; tous trois étaient employés à l'usine.

ASSASSINAT D'UN VIEILLARD

Paris, 28 juin. — Un rentier, âgé de soixante-dix ans, M. Auguste Beguinot, demeurant impasse Dhéron, prenait hier soir son café avec sa maîtresse à la terrasse d'un café du boulevard de la Villette.

Trois individus qui se trouvaient à une table voisine se mirent à blaguer et à injurier sa maîtresse.

Furieux, le vieillard saisit un tire-bouchon et en porta un coup à la figure d'un des individus qui l'blessa légèrement.

Les trois hommes alors se levèrent et lui dirent :

— Toi, mon vieux, tu nous paieras cela plus tard. Tu ne perdras rien pour attendre.

Vers dix heures et demie, M. Beguinot regagnait avec sa compagne son domicile, quand rue des Couronnes, il fut accosté par les trois individus dont l'un lui porta dans la tête un violent coup de couteau.

Puis, voyant le vieillard tomber ils prirent la fuite.

Aux cris poussés par la femme, des agents accoururent et transportèrent le malheureux à l'hôpital Tenon.

Il succombait la nuit à sa blessure.

Les agents de la Sûreté ont arrêté ce matin deux de ces bandits.

Ils ont été écroués au Dépôt.

LES ÉGOUTIERS DE PARIS

Paris, 28 juin. — Les ouvriers égoutiers de Paris ont signé une pétition réclamant la journée de huit heures.

Ils se sont réunis aujourd'hui au nombre d'un millier pour nommer une délégation de cinq d'entre eux qui ont été reçus à une heure de l'après-midi par le président du Conseil municipal.

Les égoutiers se sont ensuite rendus à la Bourse du travail où ils ont tenu une réunion.

LE NAUFRAGE DE LA "BOURGOGNE"

Paris, 28 juin. — La première chambre du tribunal civil, présidée par M. Baudoin, a rendu son jugement sur l'action en dommages-intérêts à la Compagnie générale transatlantique par Mme Hétal, dont le mari a péri dans la catastrophe de la *Bourgogne*.

Le tribunal, conformément aux conclusions du ministère public, n'a relevé aucune faute personnelle à la compagnie, au point de vue notamment de la solidité du paquebot et de la vitesse prescrite. Mais il en a relevé quelques-unes à la charge du capitaine de la *Bourgogne*, dont la compagnie est responsable.

Le jugement estime que celui-ci a eu tort de ne pas stopper, après l'abordage, de perdre du temps avant de prescrire le lancement des canots et de n'avoir pas fait revêtir aux passagers leurs ceintures de sauvetage.

Pour ces motifs, il condamne la Compagnie à cent mille francs de dommages-intérêts, mais il lui donne acte, en même temps, de ce qu'elle se déclare prête à faire abandon du navire et du frêt.

DANS LA RÉGION

L'AFFAIRE DU 43E

Vols de 12,000 francs

Nous avons dit hier que l'autorité militaire faisait instruire actuellement une affaire de détournements dans laquelle est inculpé un soldat du 43e régiment d'infanterie.

Une enquête complémentaire nous permet de dire que ce n'est pas l'autorité militaire qui a fait ouvrir l'information, mais bien la justice civile.

L'information ouverte actuellement n'a pas été, en effet, ordonnée à la suite de détournements d'effets militaires, mais à la suite de vols de numéraire commis dans les circonstances suivantes :

On sait que le 43me de ligne est récemment de retour du camp de Sissonne, où il était allé exécuter des tirs de guerre. Or, à son passage, tant à l'aller qu'au retour, différents vols furent commis chez des notaires de l'arrondissement de Vervins. Le montant des sommes volées s'élève à 12.000 fr. environ.

Les enquêtes ouvertes par la gendarmerie des lieux des vols, permirent de se rendre compte que le voleur devait être au courant de l'aménagement des études de notaires.

Dans chaque localité, le voleur ayant toujours opéré au moment du passage du 43e, des soupçons devaient naturellement se porter sur quelqu'un de ce régiment.

C'est en cet état que M. le Procureur de la République à Vervins fit ouvrir une information et que, par commission rogatoire, le parquet de Lille chargea la police de notre ville d'ouvrir une enquête après entente avec l'autorité militaire.

Un sieur J..., soldat au 43e régiment qui, avant son entrée au régiment était clerc de notaire dans les environs de Vervins fut naturellement soupçonné et suivi.

On apprit ainsi qu'il se rendait tous les jours chez une demi-mondaine, place des Reignaux. Une perquisition fut faite chez cette femme par le chef de la sûreté, mais elle n'amena aucun résultat, si ce n'est que la découverte de quelques objets que les policiers ne recherchaient nullement, notamment une paire de bretelles neuves de soldat, quelques lacets et une paire de gants en coton blanc.

Ces objets furent saisis, et il n'en fallut pas davantage pour que l'autorité militaire fasse mettre en cellule le soldat J...

De plus, une information serait, paraît-il, ordonnée par le général en chef, au sujet de vols de timbres-postes, de pâté et de quelques autres denrées, commis, il y a près de **cinq mois**, dans une cantine de la citadelle. J... serait aussi soupçonné de ces larcins.

Mais tant pour les vols au préjudice des notaires que pour ceux au préjudice du cantinier, il n'y a pas encore de charges graves contre J...

Cependant, on semble bien croire que ce militaire aurait commis les vols des notaires avec l'aide de plusieurs personnes civiles.

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui, afin de ne pas entraver les recherches de la police.

Une jeune fille qui s'empoisonne

A HELLEMMES

Hier soir, vers 10 heures, une voiture d'ambulance a transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille, une jeune bonne d'un docteur en médecine d'Hellemmes.

Elle avait été, disait-on, victime d'une tentative d'empoisonnement.

La malade souffrait horriblement et ne pouvait prononcer une seule parole. Nous avons donc cru, malgré l'heure tardive, nous rendre à Hellemmes pour y faire une enquête personnelle.

Voici les renseignements que nous avons recueillis :

M. le docteur Biérent, docteur en médecine, demeurant rue Marceau, 10, à Hellemmes, avait à son service comme bonne, depuis le 18 avril dernier, une jeune fille de 22 ans, Elise-Julienne Goubet, née à Warlus (Pas-de-Calais).

Hier soir, vers sept heures, cette jeune fille saffaissa soudain dans le couloir de la maison du docteur. Mme Biérent accourut et ne put obtenir que ces seuls mots de sa bonne : « Je me suis empoisonnée, je veux mourir. »

Bien vite, on s'empressa de la secourir. M. le docteur Biérent d'abord, puis MM. les docteurs Thiebaut et Wartel s'empressèrent de lui donner des soins énergiques.

Enfin, vers neuf heures, la malade était dirigée sur l'hôpital Saint-Sauveur à Lille.

La jeune désespérée faisait assez bien sa besogne. Cependant, il y a quelques jours, elle reçut des reproches pour une absence trop prolongée de chez ses patrons.

Mais on ne croit pas que ces reproches sont la cause de la détermination de Elise Goubet.

Il y a quatre mois, cette jeune fille devint mère, et l'on croit que ce sont les difficultés qu'elle rencontrait auprès des siens à ce sujet qui l'auraient poussée à son acte de désespoir.

L'état de la malade est très grave.

La Grève de Tourcoing

La surabondance des matières nous a obligés, à notre grand regret, à ajourner la communication suivante :

Nous recevons de M. Albert Malard une lettre adressée par lui au rédacteur en chef de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, et que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Monsieur le Rédacteur en chef,
de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*,

Permettez-nous de répondre quelques mots aux observations dont vous avez fait suivre notre lettre d'hier, c'est une suite d'inexactitudes.

En rétablissant quelques faits, peut-être aiderons-nous à la terminaison de la grève.

Nous avons reçu très correctement *toutes* les délégations qui se sont présentées.

Nous dénier le droit de faire des apprentis trieurs voilà le véritable objet de la grève. Les trieurs veulent maintenant l'éluder et le transformer en une question de salaire. Mais cette question de salaire n'a pas pu faire l'objet de la grève, puisque le salaire qui aurait été alloué aux apprentis, n'a jamais été fixé. Les délégués que nous avons reçus la semaine dernière, ne nous ont jamais rien dit à ce sujet. Voici notre manière de voir :

A égalité de production en qualité et quantité, égalité de salaire. Rien n'est plus juste.

La délégation que nous avons reçue ce matin nous a dit que les trieurs demandaient qu'il ne soit mis à la claie comme apprentis que des fils ou frères de trieurs, *à l'exclusion de tout autre ouvrier.* — Est-ce bien compatible avec la liberté du travail ?

A cela nous répondons : les tels quelleurs qui sont chez nous, quels qu'ils soient, doivent être mis à la claie d'après leurs capacités et leur ancienneté.

Ces ouvriers sont entrés chez nous, avec la perspective assurée, d'après les précédents, de devenir trieurs, c'est en quelque sorte un droit qui leur appartient et nous voulons leur sauvegarder ce droit.

Mais pour montrer que nous sommes toujours guidés par le plus grand esprit de conciliation, nous voulons bien, quand la grève sera terminée, recruter de préférence, si nous en trouvons suffisamment, les nouveaux tels quelleurs parmi les fils et frères de trieurs.

N'est-ce pas là ce que demandent les trieurs ? Il ne fallait pas faire grève pour obtenir cela.

Nous espérons bien ne plus avoir à vous entretenir de cette regrettable affaire de grève et vous présentons, Monsieur, nos sincères salutations.

Albert MALARD et Cie.

***

Une délégation des trieurs en grève s'est présentée mardi matin à 8 heures. M. Malard a reçu la délégation d'une façon très courtoise et a donné une demi satisfaction aux ouvriers en leur disant qu'il ne ferait plus d'apprentis mais que les quatre qui avaient commencé auraient pu continuer.

Les ouvriers auraient bien voulu accepter cette demi satisfaction si un renégat, promoteur de la grève, n'avait pas recommencé le travail sans l'assentiment de ses camarades, le matin même.

Ils mirent donc comme condition, le renvoi du traître.

M. Malard n'ayant pas voulu accepter, les trieurs se sont réunis hier matin et ont décidés à **l'unanimité** de ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu satisfaction.

Nous leur disons courage, et s'ils ont besoin de l'aide pécuniaire des autres corps de métier, nous sommes persuadés que ces derniers ne les oublieront pas et qu'ils se feront un devoir de leur venir en aide.

Les trieurs sont très calmes, et voulant éviter les manifestations, ils ont décidé de ne plus se présenter à l'atelier, laissant au patron le soin de les renseigner sur ses intentions.

Les délégués sont à sa disposition au siège du syndicat, chez Pacco, 4, rue du conditionnement.

A. D.

***

Nous recevons d'un groupe de trieurs, la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer.

Monsieur le Rédacteur en Chef du journal « l'Egalité de Roubaix-Tourcoing.

Monsieur,

Nous prenons la liberté de nous adresser à vous pour vous faire connaître que depuis le commencement de la grève, le calme le plus complet a été observé. Nous serions peut-être arrivés à une entente qui aurait donné satisfaction aux deux partis si malheureusement un traître ne s'était glissé parmi nous et ce traître est le promoteur de la grève.

C'est le seul qui parmi nous a fait du tapage et s'est fait remarquer par la violence de ses paroles.

Mardi matin, cet homme-là a repris le travail et abandonne ses camarades, il a par ce fait aggravé notre situation, car, il a été bien décidé entre nous, que la rentrée du travail après satisfaction ne se ferait qu'après son expulsion de l'atelier.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, nos sincères salutations.

Un groupe de trieurs.

APPEL AUX TRAVAILLEURS

Les Ouvriers verriers de Bordeaux travaillant chez F. Rességuier, frère de l'illustre Rességuier de Carmaux, adressent aux organisations de France un pressant appel, dont nous détachons les passages suivants :

Camarades verriers, debout !

A toutes nos demandes, à toutes nos démarches, à toutes nos lettres et nos délégations, notre patron, M. François Rességuier, a répondu par le dédain le plus absolu. Il veut bénéficier seul de son industrie.

Et plus loin :

Il escompte déjà le manque de pain dans nos familles pour nous faire capituler.

Travailleurs du Nord,

Cette grève, que les feuilles stipendiées pour répandre la calomnie et entretenir l'ignorance passent soigneusement sous silence, il nous appartenait de vous la faire connaître.

Comme son digne frère, le Rességuier de Bordeaux veut, par une grève préméditée, détruire l'organisation syndicale, et réduire ses ouvriers à l'état d'esclavage après les avoir réduits à l'état de mendicité.

C'est la série des provocations qui continue, c'est le siège méthodique de toutes les organisations où les ouvriers se sont groupés conformément à la loi, pour défendre le pain de leurs enfants.

Quand la misère aura atrophié les cerveaux engendré la haine et la division, lui aussi exigera que ses ouvriers vaincus lui fassent des ovations de commande, et insultent, sous peine de renvoi, ceux qui les auront soutenus.

Il faut que nos amis soient entendus, il faut qu'à son tour leur maître soit vaincu par la solidarité.

Camarades,

Dans les centres que le patronat croyait asservis à jamais, au Creusot, à Montceau-les-Mines, partout retentit le même cri : « Assez d'humiliation ! Assez d'esclavage ! Nous voulons être des hommes. »

Les ouvriers, enfin, aperçoivent le gouffre où on veut les conduire. Non contents d'en faire des machines à travail, on veut en faire des machines à voter.

Ils ne veulent être ni l'un ni l'autre. C'est le commencement de la fin.

Pour le personnel de la Verrerie
Ouvrière :
Marien BAUDOT.

Nota. — Adresser les secours au citoyen CRINER, trésorier, Bourse du Travail, 42, rue Lalande, Bordeaux.

Dernière Heure

NOUVEAUX INCIDENTS

A la Chambre belge

Nous avons parlé hier, dans notre *Dernière Heure*, des violents incidents qui se sont produits mardi à la Chambre belge, à propos du clérical projet de loi électorale qui fait l'objet, aujourd'hui, du premier-Lille de notre rédacteur en chef.

La séance de mercredi a encore été marquée par de violents incidents.

Voici les renseignements que nous télégraphie notre correspondant :

Bruxelles, 28 juin. — Le début de la séance est assez calme ; la gauche et la droite échangent des explications aigres-douces sur les mesures prises hier par la questure. Finalement, l'ordre du jour proposé par les socialistes est repoussé, tandis que l'ordre du jour de la droite, exprimant sa confiance en la vigilance du président, est adopté par un vote de la droite contre les socialistes.

Un tapage infernal éclate alors ; les socialistes sifflent, crient, imitent les sons de trompette, tous les députés se précipitent dans l'hémicycle. M. Deguchtenaert, député catholique, ouvrier de Gand, est roué de coups ; les huissiers impuissants sont bousculés, la bataille est générale.

M. Vandenpeereboom reste impassible à son banc ; il est violemment invectivé par les socialistes, qui le traitent d'assassin, et l'accusent d'être l'auteur de tout le mal.

Le président lève la séance au milieu d'un désordre inénarrable.

Les soldats font évacuer les tribunes.

MEETINGS DE PROTESTATION

Bruxelles, 28 juin. — Ce soir, plusieurs meetings ont été organisés par tous les partis de l'opposition, pour protester contre le projet de réforme électorale.

Les salles de réunion étaient bondées.

La plupart des chefs de partis et plusieurs députés ont prononcé des discours très violents contre la réforme électorale, qu'ils stigmatisent d'attaque au droit des gens et aux institutions.

Les meetings se terminent aux cris de : « Démission. »

CHARGES DE PANDORES

A la sortie des meetings, au nombre de plusieurs milliers, les auditeurs se forment en cortège et parcourent les principales rues de la ville.

Arrivés devant les hôtels ministériels, les manifestants sont repoussés par la police, la garnison et les gardes civiques qui étaient consignés.

Les manifestations contre la réforme électorale ont été dispersées par les gendarmes qui ont fait usage de leurs armes.

Il y a eu plusieurs blessés.

Les palais gouvernementaux et ministériels sont gardés militairement.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'arrivée du capitaine

Rennes, 28 juin. — La Compagnie du chemin de fer de l'Ouest vient de recevoir officiellement l'ordre de préparer un train spécial devant ramener Dreyfus de Brest à Rennes dans la nuit du 2 juillet.

Le service télégraphique à Rennes

A la direction des postes et télégraphes, on s'occupe pour le moment de la formation de la brigade spéciale de télégraphistes qui sera envoyée à Rennes au moment du procès Dreyfus pour assurer la transmission rapide des dépêches de presse.

Cette brigade sera composée de vingt télégraphistes tirés sur le volet : quatre seront fournis par le bureau central de Paris, quatre par le bureau de la Bourse, et douze par les bureaux de province.

Les employés envoyés à Rennes toucheront, outre les frais de voyage, une indemnité de séjour de six francs par jour, qui pourra être portée à dix francs si une trop grande affluence de monde rendait le séjour de Rennes onéreux pour les employés.

Des appareils spéciaux vont être envoyés à Rennes, notamment ceux qui sont installés à Versailles les jours de Congrès.

FEUILLETON DU 30 JUIN — N° 65

XLVI

Les Insaisissables

Mais où le trouver maintenant ? Il fallait sur-le-champ télégraphier aux autorités de Valbrénon pour savoir s'il était de retour dans cette ville.

En attendant la réponse, Colette fut à son tour soumise à un interrogatoire qui la terrifia. Cependant on ne put rien tirer d'elle.

Au bout de deux heures, le télégraphe répondit que M. de Fraissac n'avait point paru à Valbrénon.

M. Montal donna son signalement à l'agent de police, qui se chargea de découvrir les traces du séducteur.

En attendant, le malheureux père restait livré à toutes les plus vives anxiétés.

Oserait-on forcer les portes des couvents ? C'était douteux ; et pourtant il fallait que justice se fît. Il fallait qu'on lui rendît sa fille.

— Mais dans combien de temps ? demanda-t-il à l'agent qui l'accompagnait.

L'agent de police hocha la tête.

— Le cas est fort grave, en effet, fort embarrassant surtout ; mais la police est bien habile ! Le rapt s'est consommé à Paris. Nous nous adresserons à l'Archevêché ; car il y a à Paris un grand nombre de communautés cloîtrées où la police ne saurait pénétrer sans produire un scandale effroyable. Mais d'abord, écrivez poste restante ; nous allons prévenir l'employé de la poste, et nous ferons filer la personne qui viendra chercher la lettre.

M. Montal écrivit donc poste restante. Chaque jour il se rendait à la préfecture de police pour avoir des nouvelles. Mais personne ne venait réclamer sa lettre.

Pendant ce temps, la police faisait d'actives et vaines recherches pour découvrir la piste de Réné de Fraissac.

L'indignation et l'inquiétude de M. Montal grandissaient chaque jour.

Ainsi, il y avait au sein d'un Etat puissant et libre comme la France, au sein d'une République un Etat dans l'Etat, tout un monde insaisissable, contre lequel les lois étaient sans force ; la police, désarmée, parce qu'elle ne savait où et qui frapper.

M. Montal s'adressa au préfet de police lui-même.

— Monsieur le préfet, lui dit-il, ordonnez des perquisitions dans toutes les communautés de Paris, interrogez toutes les supérieures de couvent ; car, évidemment le rapt s'est commis dans une de ces maisons.

— C'est là une mesure un peu trop radicale, répondit le préfet embarrassé. Prenez patience. Nos agents sont fort habiles. Attendez quelques jours encore.

— Attendre que ma fille, qui est déjà malade, ébranlée, soit morte ou folle ! s'écria M. Montal avec emportement.

— Il est impossible de faire ce que vous demandez, ajouta froidement le préfet. Ce sont des violations de domicile, que la police ne peut effectuer que sur des preuves plus positives que celles que vous venez de me fournir. Et si nous ne trouvions rien, quel scandale !

— Eh bien ! le scandale sera plus grand encore, repartit M. Montal, car je vais à l'instant saisir la presse de ce fait épouvantable ; une fille mineure enlevée à son père par des intrigues religieuses.

— Pardon, riposta le préfet, vous déplacez la question. Il s'agit simplement ici d'une inclination contrariée. Votre fille veut, appuyée par sa mère, contracter un mariage auquel vous vous opposez.

Elle se retire dans un couvent, toujours de l'aveu de sa mère, pour forcer votre consentement.

— La question n'est pas là, répétait M. Montal, hors de lui. Il y a là-dessous, je vous le dis, une intrigue jésuitique. On veut contraindre ma fille à ce mariage.

— Cependant, voilà une lettre qui prouve le contraire.

— Cette lettre ne signifie rien, répliqua vivement M. Montal. Qui vous dit qu'elle ne lui ait pas été dictée ?

Pour bien comprendre cette situation, il faudrait avoir suivi cette intrigue dès le début.

Et avec cette clarté et en même temps cette vigueur qui caractérisaient l'esprit de M. Montal, il fit au préfet le récit émouvant de toute cette intrigue de confessionnal.

— Puisqu'il en est ainsi, dit le préfet, je vais faire saisir le parquet de cette affaire. Le procureur de la République de S... interrogera le père Taupin que vous accusez d'être la cheville ouvrière de tout ce complot.

— Notre procureur de la République est plus jésuite que le père Taupin ; et je puis prévoir à l'avance l'issue de cet interrogatoire qui se passera à l'amiable et qui fera ressortir la parfaite innocence du révérend père. Cette mesure obtiendrait donc un résultat tout opposé à celui que je veux atteindre.

— Ecoutez, reprit le préfet, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de rester tranquille. Faire du tapage ne servirait à rien.

— Cela servirait du moins à dénoncer ces voleurs d'enfants.

— Mais en creusant entre votre fille et vous un abîme plus profond.

— N'importe, repartit M. Montal, c'est mon devoir, et je le ferai, qu'elles qu'en puissent être pour moi les conséquences.

— Comment ! votre devoir ?

— Oui, il est du devoir de tout honnête citoyen de dévoiler les dangers qui menacent la société, de dévoiler les menées de cette race souterraine qui ruine l'esprit de famille, qui brise les liens les plus sacrés, qui combat l'autorité du père sur les enfants. Oui, monsieur le préfet, j'aurai ce courage et cette audace ; car il faut qu'ils soient conspués comme ils le méritent, ces hommes qui s'introduisent dans le foyer domestique, dans l'alcôve conjugale, aussi bien que dans la magistrature, et jusque dans la police !

Ces hommes de nuit, je le sais bien, sont armés de toutes pièces, et ils frappent dans l'ombre. Et vous, la police, vous les respectez, vous n'osez pas les attaquer, les traquer ; vous en avez peur !

La magistrature, elle aussi, en a peur ; elle les absout, les excuse, les vénère, ces empoisonneurs de la jeunesse, ces rongeurs qui sapent toutes les bases de la société, sous prétexte de les conserver ces bases dont ils nous parlent à tous propos ; la religion, la famille, la propriété. Eux, comment les respectent-ils ? La religion, ils la rendent odieuse ; la famille, ils la désunissent, séparent la femme de l'époux, soufflent la révolte à la fille contre le père, la propriété, ils l'accaparent en frustrant les héritiers légitimes par des captations *in extremis* ! Et vous, qui êtes chargés de veiller à la sécurité sociale et individuelle, vous laissez complaisamment s'accomplir tous ces forfaits !

Le haut fonctionnaire écoutait M. Montal en souriant, comme aux malheureux atteints d'une folie douce.

M. Montal jugeant toute insistance inutile, résolut de se faire justice lui-même et sortit.

XLVII

Le fils de Loyola et de Voltaire

M. Montal partit immédiatement pour Valbrénon.

Il avait appris dans l'hôtel où René était descendu que madame de Fraissac n'avait pas suivi son fils à Paris.

Il irait donc trouver d'abord madame de Fraissac, qui devait connaître la disparition de Marie-Rose, et peut-être par l'intimidation apprendrait-il dans quel couvent sa fille se cachait.

En descendant du train, il se rendit directement chez la mère de René. Mais il lui fut répondu que madame de Fraissac était en voyage. Ainsi, tout avait été prévu pour rendre les recherches impossibles. L'absence de Mme de Fraissac ne démontrait-elle pas la complicité de son fils dans l'enlèvement de Marie-Rose ? La colère tourbillonnait comme un cyclone dans la cervelle de M. Montal.

Sans prendre le temps de la réflexion, il s'engagea dans l'allée montante qui conduit au couvent des jésuites.

Le père Taupin n'aurait-il pas, lui aussi, pris la fuite ? Il sonna à la porte de l'établissement.

— Le supérieur ? dit-il au frère convers qui vint lui ouvrir.

— Qui faut-il annoncer ? demanda le concierge, quelque peu effrayé du visage courroucé de M. Montal.

— Dites-lui simplement qu'on vient lui parler pour affaire urgente, concernant la communauté.

Le frère convers ne connaissait pas M. Montal.

Il répéta donc textuellement ces paroles au supérieur.

On l'introduisit au parloir, où le père Taupin ne tarda pas à le rejoindre.

Si maître de lui que fût le jésuite, à la vue de M. Montal, il pâlit. Devant cette figure noble, fière, menaçante, il comprit immédiatement quel devait être le but de cette visite.

C'était la première fois que M. Montal se trouvait face à face avec ce ténébreux personnage qui depuis vingt ans dirig